



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20240404-20240321\_13-DE  
Reçu le 04/04/2024  
Publié le 04/04/2024

N° 20240321-13

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2024 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 14 mars 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 mars 2024 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURANT PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON  
Marina DA COSTA à Patrick SAUZEDDE  
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD  
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE

#### Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Jean-Pierre DUBOST, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Philippe BARRAU.

#### Conseillers ayant voix délibérative :

Guy PRADELLE, Marjolaine BECHON.

**Secrétaire de séance :** Pierre CONTIE

### CONTRAT DE REPRISE FILIÈRE ALUMINIUM

*Rapporteur : Philippe CAYRE, Vice-Président*

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n° 20171213-41 du Conseil communautaire du 13 décembre 2017, actant la contractualisation de Thiers Dore et Montagne avec Regeal Affimet pour la reprise de l'aluminium issu de la collecte des déchets d'emballages ;

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

48

Suppléant.e.s ayant voix  
délibérative :

2

Conseiller.e.s représenté.e.s :

4

Total votants :

52

## AR Prefecture

063-200070712-20240404-20240321\_13-DE  
Reçu le 04/04/2024  
Publié le 04/04/2024

**Considérant** que les déchets d'emballage ménagers en aluminium issus de la collecte sélective des ménages, une fois conditionnés au centre de tri, font l'objet d'un rachat par des repreneurs, et que cette opération nécessite la signature d'un contrat de reprise.

**Considérant** le terme du contrat signé entre Thiers Dore et Montagne et Regeal Affimet 31 décembre 2023 avec la fin du contrat pour l'action et la performance barème F de CITEO ;

L'agrément des éco-organismes pour le nouveau contrat pour l'action et la performance barème G ayant été retardé par les pouvoirs publics, les sociétés agréées pour la reprise des matériaux n'étaient pas en mesure de proposer aux collectivités un contrat de reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Toutefois, la collectivité a pu adresser une lettre d'intention permettant la poursuite des enlèvements en continu entre le 31 décembre 2023 et la signature d'un nouveau contrat.

Le nouveau contrat de reprise option filière a pour objet le rachat, l'évacuation et le recyclage des déchets d'emballages ménagers en aluminium rigide issu de la collecte séparée. Il est conclu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2029.

Les prix de reprise s'appuient sur le cours officiel de la matière de seconde fusion prise comme référence et sur des coefficients de décote et d'abattement. Ils sont actualisés chaque mois et sont uniformément appliqués à toutes les collectivités ayant choisi l'option « reprise filière ».

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la signature du contrat avec la société Regeal Affimet tel que présenté en annexe ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 52

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52

Abstentions :

Conseillers présents : 48

Pour : 52

Représentés : 4

Contre :

Non-participation :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

